

L'an deux mille dix-sept, le vingt et un mars, le conseil municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en Séance Publique à la Mairie, sous la présidence de Catherine JULLIEN-BRECHES, Maire de Megève.

Date de convocation	.....	15/03/2017
Nombre de conseillers municipaux en exercice	.....	27
Nombre de conseillers municipaux présents	.....	24

### Présences

Catherine JULLIEN-BRECHES, Christophe BOUGAULT-GROSSET, Edith ALLARD, Laurent SOCQUET, Jocelyne CAULT, Patrick PHILIPPE, Frédéric GOUJAT, Nadia ARNOD PRIN, Marika BUCHET, David CERIOLI, Catherine PERRET, Lionel MELLA, Annabelle BACCARA, François FUGIER, Samuel MABBOUX, Catherine DJELLOUL, Jean-Pierre CHATELLARD, Jean-Michel DEROBERT, Katia ARVIN-BEROD, Sylviane GROSSET-JANIN, Pierrette MORAND, Lionel BURILLE, Micheline CARPANO, Marie-Christine ANSANAY-ALEX

### Représentés

Laurianne TISSOT (Procuration à David CERIOLI)  
 François RUGGERI (Procuration à Pierrette MORAND)  
 Denis WORMS (Procuration à Marie-Christine ANSANAY-ALEX)

### Excusés

### Absents

■ ■ ■

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'Article L.2121-15 du Code des Communes.

Catherine PERRET a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### Objet

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES (D.G.A.S.) – PÔLE FINANCES ET PROGRAMMATION (F.I.P.R.O.) – SUBVENTIONS – EXERCICE 2017**

## Objet

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES (D.G.A.S.) – PÔLE FINANCES ET PROGRAMMATION (F.I.P.R.O.) – SUBVENTIONS – EXERCICE 2017

## Rapporteurs

Monsieur Frédéric GOUJAT

## Rapport

La subvention doit être demandée par les instances dirigeantes. L'aide sollicitée doit concerner soit un projet d'intérêt général, conçu, porté et réalisé par l'association, soit une action de formation des bénévoles. La Commune dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour l'accorder ou la refuser, la décision est sans recours.

La réglementation prévoit qu'en cas d'inexécution ou d'utilisation des fonds non conforme à leur objet, la subvention doit être restituée et ne doit pas être renouvelée.

Le décret du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la Loi du 12 avril 2000, prévoit la signature de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) à passer avec les associations qui reçoivent une subvention municipale d'au moins **23 000 €**.

Les conventions signées entre les organismes et la Commune, les budgets, comptes et comptes rendus financiers de chaque organisme ayant obtenu une subvention peuvent être communiqués à toute personne qui en fait la demande à la Commune.

Les élus membres actifs d'associations ne peuvent participer au vote.

## Annexe

Liste des subventions 2017

## Proposition

Le conseil municipal, l'exposé des rapporteurs entendu, est invité à,

1. **APPROUVER** les subventions allouées aux différents organismes conformément à la liste jointe en annexe.
2. **DIRE** que, le cas échéant, la subvention ne sera versée que sous réserve de la création effective de la structure et de l'organisation de(s) action(s) subventionnée(s).
3. **DIRE** que, le cas échéant, la subvention ne sera versée que sous réserve de communication des comptes de résultat et prévisionnel et des bilans des actions.
4. **APPROUVER** l'inscription au Budget Primitif Principal de la Commune 2017 des crédits nécessaires :
  - **1 802 368 € au chapitre 65** - Compte 6574 *Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé*
5. **AUTORISER** Madame le Maire à signer les conventions d'objectifs et de moyens des associations bénéficiant d'une subvention supérieure ou égale à 23 000 €.

## Intervention

Monsieur Frédéric GOUJAT fait remarquer qu'entre 2016 et 2017, il y a un différentiel de 200 000 euros. Il ne s'agit pas d'un ajout de la somme aux subventions existantes versées aux différentes associations. Néanmoins, des associations de l'époque étaient subventionnées par l'office de tourisme et certaines structures (Golf sur Neige, Polo) ne fonctionnaient pas sous le régime

associatif. La Commune de Megève a demandé aux organisateurs de ces événements de se conformer à la loi et de devenir des associations. C'est pour cela que l'on peut retrouver, en 2017, des subventions qui n'apparaissent pas en 2016. Par exemple, pour le polo sur neige, il est proposé un montant de 55 000 euros pour 2017. Il s'agit du même montant versé qu'en 2016. Il en va de même pour le golf sur neige. Pour arriver à la différence de 200 000 euros entre 2016 et 2017, il attire l'attention des membres du conseil municipal sur la création de deux nouveaux événements, à savoir, un montant de 50 000 euros alloué à l'aéroclub de Megève afin de fêter ses 50 ans d'existence au mois d'août. Egalement, une demande spéciale a été émise par le ball trap de Megève qui organise, au mois d'août prochain, les championnats du monde. La municipalité a souhaité abonder à cette demande, c'est pourquoi, il est proposé de leur allouer une subvention de 50 000 euros. Une discussion budgétaire a eu lieu suite à la demande de Madame le Maire de baisser l'intégralité des dépenses de fonctionnement de 5% entre 2016 et 2017. L'ensemble du bureau des adjoints a souhaité que la demande de Madame le Maire ne soit pas répercutée sur le budget qui est versé aux associations. Il est possible de faire un comparatif entre 2016 et 2017 et de constater qu'il n'y a pas de baisse budgétaire concernant les associations. C'est un soutien maintenu pour l'exercice 2017.

Madame le Maire aborde le cas du Club des Sports. Cette association a perçu 807 000 euros en 2016 et il est proposé un montant de 902 108 euros pour 2017. Le supplément de quasiment 100 000 euros a été versé dans le cadre de l'organisation du skicross. La subvention restera la même que celle de l'année dernière pour le Club des Sports. L'augmentation de la subvention à « Megève en Selle » (Jumping) s'explique par le fait que cette association revenait vers la Commune pour des questions d'assurance, de sable, ... C'est pourquoi, pour 2017, elle a souhaité intégrer toutes ces sommes dans la demande de subvention initiale. Les 20 000 euros d'écart entre 2016 et 2017 correspondent à de la fourniture de sable et la rénovation du paddock mais aussi à un montant d'assurance en cas d'annulation (6 000 euros).

Monsieur Christophe BOUGAULT-GROSSET apporte une précision par rapport à ce que vient de dire Monsieur Frédéric GOUJAT. Les élus peuvent observer des baisses de subventions mais cela est tout à fait explicable. Par exemple, pour la MB Race, le montant passe de 30 000 euros à 10 000 euros du fait que le « Grand Village » ne soit pas sur Megève, cette année, mais sur Combloux. Les associations ont donc bien les sommes qui ont été demandées.

Madame le Maire précise qu'il en est de même pour l'association CESEC. Il s'agit d'une association qui va organiser un événement à la fin du mois d'août. Ce dernier n'a pas eu lieu en 2015 et l'association a demandé de cumuler les deux années de subventions pour un événement qui se réalisera tous les deux ans.

Monsieur Lionel BURILLE s'interroge sur le fait qu'il n'y ait pas eu de demande du « Comité Organisation compétitions internationales Mt-Blanc-Chamonix » ou si cette association n'existe plus.

Monsieur Christophe BOUGAULT-GROSSET indique que cette association n'existe plus.

Madame Sylviane GROSSET-JANIN souhaite savoir la différence, dans les lignes du tableau annexé, entre l'indication « 0 € » ou laissé en blanc. Elle demande si, lorsqu'il y a un blanc, il s'agit d'une absence de demande de subventions. Elle prend l'exemple du « Festival Haut la la », c'est parce qu'il ne se fait pas ?

Madame le Maire confirme qu'il ne se fera pas au regard du peu de fréquentation enregistré l'année dernière sur cet événement.

Madame Sylviane GROSSET-JANIN demande ce qu'il en est pour l'Open de Danse et si c'est le fait qu'il soit annulé.

Madame le Maire indique que c'est tout à fait cela.

Madame Sylviane GROSSET-JANIN demande des précisions concernant le subventionnement l'association Vivre Megève.

Madame le Maire précise qu'il n'y a pas eu de demande de leur part.

**Amendement**

**Adoption**

Conseillers Présents : ..... 24  
Procurations : ..... 3  
Ayant voté pour : ..... 23  
Ayant voté contre : ..... 0  
S'étant abstenu : ..... 0  
Ne prend pas part au vote : : ..... 4

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, à Megève.  
Pour extrait conforme,

Certifiée exécutoire en vertu de la réception de la présente en Sous-Préfecture par télétransmission le 30 mars 2017 et de sa publication par affichage à la porte de la Mairie, le 29 mars 2017.

Le Maire,

Catherine JULLIEN-BRECHES



Conseil Municipal de la Commune de Megève – 21 mars 2017

Organisation	Nom	Réalisé 2016	2017
Association	Megève en selle-Jumping	150 000 €	170 000 €
Association	Polo communication		55 000 €
Association	Les Estivales	19 000 €	
Association	MB RACE Culture Vélo	30 000 €	10 000 €
Association	Festival de Blues: Megève Blues Festival	30 000 €	30 000 €
Association	Open de Danse	22 000 €	0 €
Association	Festival Haut La La	40 000 €	
Association	Les ambassadeurs	20 000 €	15 000 €
Association	Street Parade	15 000 €	10 000 €
Association	CESEC (événements séminaires conventions)	15 000 €	30 000 €
Association	Mont Blanc Photo Festival	5 000 €	5 000 €
Association	UCHARM (commerçants)	4 000 €	4 000 €
Association	Démons et Vermeils	3 000 €	3 000 €
Syndicat	Syndicat hippique/mulassier	2 200 €	2 250 €
Syndicat	La Race d'Abondance	1 500 €	1 750 €
Association	La boule mégevanne	1 500 €	0 €
<b>FCT 92 / 95</b>	<b>DEVEL ECO / TOURISTIQUE</b>	<b>358 200 €</b>	<b>336 000 €</b>
Association	Club des sports	807 000 €	902 108 €
Association	HCMB	75 000 €	75 000 €
Association	Golf sur Neige		38 000 €
Association	Aeroclub		50 000 €
Association	Vivre Megève	20 000 €	
Ecole privée	ESF- ski open/ coq d'or	15 000 €	15 000 €
Association	Comité Organisation compétitions internationales Mt-Blanc-Chamonix	5 000 €	
Association	Foyer de ski de fond	3 000 €	3 000 €
Association	Ball Trap	1 500 €	50 000 €
Association	Bridge Club de Megève	1 500 €	0 €
Association	Pêche val d'arly (sté)	700 €	700 €
Association	Club Alpin Français	200 €	200 €
Association	AICA de Rochebrune (chasse)	600 €	600 €
Association	OCTP Cyclisme Hte route 2016	15 000 €	15 000 €
<b>FCT 40</b>	<b>TOTAL SPORTS</b>	<b>944 500 €</b>	<b>1 149 608 €</b>
Association	Ecole de Musique et Orchestre d'harmonie	130 000 €	130 000 €
Association	Musée du Val d'Arly	10 000 €	10 000 €
Association	Les Mailles et Béguines	5 000 €	3 000 €
Association	Jumelage Megève /Oberstdorf	2 000 €	1 200 €
Association	Théâtre Ancolie	1 500 €	1 500 €
Association	Animation théâtrale Mégev.	1 500 €	1 500 €
Association	Megève Backgammon Acad.	1 000 €	0 €
Association	Megève vie et mémoire	1 000 €	0 €
<b>FCT 311 322 324</b>	<b>TOTAL CULTURE</b>	<b>152 000 €</b>	<b>147 200 €</b>

Conseil Municipal de la Commune de Megève – 21 mars 2017

Primes	Encouragement agriculture	91 000 €	91 000 €
<b>FCT 92 / 95</b>	<b>TOTAL AGRI/ENVIRO</b>	<b>91 000 €</b>	<b>91 000 €</b>
Association	Am. pompiers Megève DQ PSA	4 500 €	4 000 €
Association	Jeunes sapeurs pompiers	600 €	600 €
<b>FCT 113 114</b>	<b>TOTAL SECURITE/autres</b>	<b>5 100 €</b>	<b>4 600 €</b>
Association	Amicale du personnel puis COS	30 000 €	20 000 €
Association	ADMR- Crêt du midi,	11 000 €	11 000 €
Association	Croix rouge	3 500 €	2 000 €
Association	Donneurs de sang	500 €	500 €
Association	Secours catholique	300 €	250 €
Association	SPA Cluses	250 €	
Association	Vie libre	200 €	200 €
Association	Entraide intern. - Scouts cluses	100 €	
<b>FCT 520</b>	<b>TOTAL SOCIAL</b>	<b>45 850 €</b>	<b>33 950 €</b>
Association	Lycée Mt Blanc Passy (ass.sportive)	250 €	250 €
Association	Lycée Mt Blanc Passy - Devoir mémoire	250 €	250 €
Association	Familiale Lycée Privé Saussure Combloux	140 €	140 €
Association	Lycée Jeanne Antide		70 €
Association	Lycée St joseph- Elan sportif	110 €	
Apprentissage	MFR le BELVEDERE	105 €	
Apprentissage	MFR champ molliaz	35 €	
Apprentissage	Association "nous aussi"Cluses"	35 €	35 €
Association	MFR Cranves Sales		35 €
<b>FCT 22</b>	<b>TOTAL ASSOS scolaires</b>	<b>925 €</b>	<b>780 €</b>
Ecole	OGEC collège SJB restauration	28 032 €	23 112 €
Ecole	OGEC collège SJB - FSE/AS/voyages	5 040 €	5 500 €
Ecole	OGEC primaire SJB : voyages, découvertes	5 407 €	413 €
Ecole	Ecoles Maternelles et Élémentaires Publiques HJLM (voyages, découvertes)	6 060 €	5 265 €
Ecole	Ecoles Maternelles et Élémentaires Publiques HJLM (coopérative jeux, livres...)		500 €
Ecole	Collège de Rochebrune Emile Allais : FSE/AS/Fournitures scolaires/ Voyages	5 180 €	4 440 €
<b>FCT 211 212</b>	<b>TOTAL ECOLES</b>	<b>49 719 €</b>	<b>39 230 €</b>
<b>Cumul</b>	<b>SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT (y.compris subv. exceptionnelles)</b>	<b>1 647 294 €</b>	<b>1 802 368 €</b>